



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

6

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; LELEU ; BUNAUX ; HEYTE ; RESCHKE, adjoints au Maire.

Mmes & M. GOUVERNE ; LEGRIS ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANÇOIS ; LABARRE ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme LEFEBVRE donne pouvoir à M. COUILLARD ; M. REBISCHUNG donne pouvoir à M. GRELAUD ; Mme MACÉ donne pouvoir à Mme RESCHKE ; Mme GUICHART donne pouvoir à Mme LEPICARD ; M. HÉQUET donne pouvoir à Mme MARTIN ; Mme DROUIN donne pouvoir à M. BRUNET

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Madame Ingrid BEUCHER

**2023.02 - Adhésion au Pôle Santé/Prévention du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2019.46 du 26 septembre 2019 relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT l'obligation faite d'adhérer à un service de Médecine Préventive,

Après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** l'adhésion de la Ville au Pôle Santé/Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux prestations globales de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 01 mars 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230302-2023-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation